

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : R-M ONYX Factory Pack Au28-20 SCB A<5 1L Boîte métal

Code du produit : 00000000050155517

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation
Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF Coatings France SAS
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pommery
60480 Breuil-Le-Sec
France

Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 141
4057 Basel
Switzerland

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Téléphone: +41 44 7819-382
adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 000000000050155
517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée:
04.10.2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol

1,2-benzisothiazole-3(2H)-on

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



R-M ONYX Factory Pack Au28-20 **SCB A<5 1L Boîte métal**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : polyuréthane
solvant organique

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

Eau
charges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36-0037	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 12,5

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
 Date de la première version publiée: 04.10.2023

		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg	
butane-2-ol	78-92-2 201-158-5 603-127-00-5	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 5

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol	126-86-3 204-809-1 01-2119954390-39-0013	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
2-diméthylaminoéthanol	108-01-0 203-542-8 603-047-00-0	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 0,2 - < 0,3

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

	(Système respiratoire)

	Limite de concentration spécifique
	STOT SE 3; H335
	>= 5 %

	Estimation de la toxicité aiguë
	Toxicité aiguë par voie orale: 1.183 mg/kg

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
 Date de la première version publiée: 04.10.2023

		Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 6,1 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.219 mg/kg	
alkylamines	72162-46-0 276-432-0	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1A; H314 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 <hr/> Facteur M (Toxicité aiguë)	>= 0,1 - < 0,2

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
 Date de la première version publiée: 04.10.2023

		pour le milieu aquatique): 1	
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-on	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,0025 - < 0,025
		Facteur M	

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

		(Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

		Limite de concentration spécifique	
		Skin Sens. 1; H317	
		>= 0,05 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	000000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Consulter un ophtalmologue.
Appeler immédiatement un médecin.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Rincer la bouche.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traiter de façon symptomatique.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction
appropriés

: Pulvérisateur d'eau
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction
inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques
pendant la lutte contre
l'incendie

: Des produits de décomposition dangereux se forment
en cas de feu.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

réipientsde stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

: Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des
aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|---|---|---|
| Information
supplémentaire sur les
conditions de stockage | : | Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs
avec attention après ouverture et les stocker
verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer.
Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker
uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit.
Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver
dans un endroit sec, frais et bien ventilé. |
| Précautions pour le
stockage en commun | : | Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits
fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des
réactions exothermiques. |

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

Matériel d'emballage : Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc), Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	VME	10 ppm 49 mg/m ³	CH SUVA

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

	<p>Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.</p>			
		VLE	20 ppm 98 mg/m3	CH SUVA
	<p>Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles,</p>			

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

	Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	20 ppm 98 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 246 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
talc	14807-96-6	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Administration de la sécurité et de la santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de			

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

	lésions du fœtus.			
butane-2-ol	78-92-2	VME	100 ppm 300 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 600 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
2-butoxyéthanol	111-76-2	Acide 2-	fin de	CH BAT

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

		butoxyacétique: 150 mg/g créatinine (Urine)	l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	
--	--	--	---	--

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

la norme EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

Protection de la peau et du corps : Combinaison jetable résistante aux produits chimiques

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:

Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : divers(e)

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155
517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée:
04.10.2023

Odeur : de glycol

Point/ intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : > 35 g/m3
/ Limite d'inflammabilité
inférieure

Point d'éclair : > 61 °C
Méthode: ISO 3679

Température d'auto-
inflammation : > 200 °C

Température de
décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le
stockage et la manipulation sont respectées.

pH : 7,5 - 8,0

Viscosité
Viscosité, cinématique : 97,3 mm²/s (23 °C)
non déterminé (40 °C)

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

Temps d'écoulement : > 72 s à 23 °C
Section transversale: 4 mm
Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : non déterminé (20 °C)
non déterminé (50 °C)

Densité : 1,036 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Plus léger que l'air.

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)
sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155
517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée:
04.10.2023

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide combustible.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Miscibilité avec l'eau : miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie
orale : DL50 (cobaye): 1.200 mg/kg

2-diméthylaminoéthanol:

Toxicité aiguë par voie
orale : DL50 (Rat): 1.183 mg/kg

Toxicité aiguë par
inhalation : CL50 (Rat): 6,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie
cutanée : DL50 (Lapin): 1.219 mg/kg

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

alkylamines:

Facteur M (Toxicité aiguë : 1
pour le milieu aquatique)

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155
517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée:
04.10.2023

Facteur M (Toxicité : 10
chronique pour le milieu
aquatique)

1,2-benzisothiazole-3(2H)-on:

Facteur M (Toxicité aiguë : 1
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité : 1
chronique pour le milieu
aquatique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-butoxyéthanol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,81 (25 °C)
octanol/eau
BPL: non

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	000000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

butane-2-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,61
octanol/eau

BPL: non

Remarques: L'information donnée provient de travaux
qui font référence et de la littérature.

2,4,7,9-tétraméthyldec-5-yne-4,7-diol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,64
octanol/eau

2-diméthylaminoéthanol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,55 (23 °C)
octanol/eau

alkylamines:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,7 (23 °C)

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

octanol/eau

pH: 7,9 - 8,3

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: non

1,2-benzisothiazole-3(2H)-on:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,7 (20 °C)

octanol/eau

BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

	dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155 517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 04.10.2023

IATA (Passager) : dangereuse
: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	000000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

autorisation (Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la : Non applicable
protection contre les accidents majeurs (OPAM
814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de : Classe B
l'eau

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du
Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions
industrielles (prévention et réduction intégrées de la
pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 15,38
%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés
organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 15,38
%

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique
pas
ne s'applique
pas

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version 2.0 Date de révision: 04.04.2025 Numéro de la FDS: 00000000050155
517 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée:
04.10.2023

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites

R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



R-M ONYX Factory Pack Au28-20
SCB A<5 1L Boîte métal

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	04.04.2025	00000000050155 517	Date de la première version publiée: 04.10.2023

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR